

Acquéreur

Mademoiselle **Charlotte COURADE**, infirmière, demeurant à LOURDES (65100) 23 rue Schumann, célibataire.

Née à LOURDES (65100) le 23 mai 1987.

De nationalité française.

Ayant la qualité de 'Résident' au sens de la réglementation fiscale.

N'ayant pas signé de pacte civil de solidarité, ainsi déclaré.

Ci-après dénommée 'L'ACQUEREUR'.

PRESENCE - REPRESENTATION

Madame Maria SAUBION est ici présente.

Mademoiselle Charlotte COURADE est ici présente.

VENTE

Par les présentes, LE VENDEUR s'obligeant à toutes les garanties

ordinaires de fait et de droit, vend à L'ACQUEREUR qui accepte, les biens dont

la désignation suit :

DESIGNATION

Sur la commune de **TARBES (65000) 9, rue Desaix.**

Dans l'ensemble immobilier en copropriété figurant au cadastre sous les

références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieu dit	9, rue Desaix			BD
						130
Contenance	ha	a	ca			

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés :

Le LOT NUMERO NEUF (9)

Un local à usage de remise situé au rez-de-chaussée du bâtiment A,

desservi par les parties communes affectées à la circulation générale,

Et le un/millième (1/1000ème) des parties communes générales.

Le LOT NUMERO DIX (10)

Un local à usage d'appartement situé au premier étage du bâtiment A,

desservi par les parties communes affectées à la circulation générale et l'escalier

E1, composé d'une galerie avec cellier, un dégagement, une cuisine, un séjour,

une salle de bains et deux chambres,

Et les deux cent huit/millièmes (208/1000èmes) des parties communes

générales.

Tels que ces biens ont été désignés aux termes de l'état descriptif de

division ci-après énoncé, avec tous immeubles par destination pouvant en

dépendre.

Ci-après dénommés « LE BIEN ».

Garantie de superficie

Pour l'application de l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965 issu de la loi n° 96-1107 du 18 décembre 1996, LE VENDEUR déclare que la superficie du lot

RS

CC

|